L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 2 AOUT.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

DEUXIEME PARTIE.

IV

Les voyages, en 1826, ne ressemblaient pas à ceux d'aujourd'hui. On se déplaçait difficilement et on avançait avec une sage lenteur. Madame de Ribière et ses deux enfants, comme elle se plaisait à nommer Marie et Suzanne, allèrent de Mende à Nîmes, de Nîmes à Avignon, et une lourde diligence, dont on avait arrêté le coupé huit jours d'avance, les conduisit à Toulon sans y mettre beaucoup plus de vingt-quatre heures.

Si l'on allait moins vite, on regardait mieux. Dans cet itinéraire qui n'embrasse pas une bien grande distance, la variété des aspects, la beauté des paysages, les sites pittoresques des Cévennes, les splendides monuments de Nîmes, le gigantesque palais et les gracieux remparts d'Avignon, les magnificences de la vallée du Rhône, la Vistos, d'où l'on aperçoit le panorama de Marseille et de la mer, toutes ces merveilles, éclairées par un soleil d'été, baignées dans la lumière et l'azur, colorées des chaudes vapeurs du matin et du soir, étaient bien propres à fixer l'attention, à exciter l'enthousiasme de Mme de Ribière qui avait fort peu voyagé, et de Suzanne pour qui la cathédrale de Mende, la route de Villefort et la forêt de Mercoire représentaient jusque-là tous les chefs-d'œuvre de la création et de l'art.

Mais madame de Ribière ne tarda pas à s'apercevoir que sa malheureuse compagne ne regardait rien, qu'elle n'avait pas même conscience des diverses impressions de la route. Elle se laissait mener comme aurait pu faire un enfant plus jeune et moins intelligent que Marie.

Quand celle-ci, émerveillée de tout ce qu'elle voyait de curieux et d'imprévu, battait des mains et l'appelait à partager ses admirations naïves, Suzanne répondait quelques mots inintelligibles et rentrait aussitôt dans sa contemplation intérieure. Regardait-elle en elle-même ou au delà des objets matériels qui se succédaient sous ses yeux ? Était-elle simplement réduite à cet état où les facultés de sentir, de penser et de voir ne sont plus que des instincts ? C'est ce que personne n'aurait pu décider.

Sa protectrice essaya sur elle quelques épreuves qui n'eurent aucun succès : En lui montrant les arènes de Nîmes, elle lui dit :

— Vois-tu ce cirque immense ? c'est là que les chrétiens, les martyrs, étaient livrés aux lions et aux tigres. Leur seul crime, tu le sais : ils adoraient le vrai Dieu : dans ce temps là, les hommes étaient encore plus cruels qu'aujourd'hui.... qu'en dis-tu ?....

Suzanne ne répondit rien.

Une autre fois, à Avignon, Mme de Ribière la conduisit sur un vaste plateau qui dominait un admirable paysage. A l'angle du palais des Papes, elle lui fit remarquer une tour carrée, d'une physionomie morne et sinistre, et elle lui dit :

— Regarde.... c'est la tour de la Glacière; là, dans une nuit horrible, cent cinquante personnes innocentes, femmes, jeunes filles, prêtres, nobles, bourgeois, artisans, furent précipités et massacrés.... Si nous entrions, tu verrais les taches de sang....

A cette époque, les hommes étaient encore plus méchants qu'à présent.... Comprends-tu ?....

Suzanne n'eut pas l'air de comprendre.

— Allons, se dit tristement Mme de Ribière, le mal est bien profond : ma tâche sera plus difficile que je ne l'avais cru.

Elle voulut d'abord s'installer à Carqueiranne, avant de faire des démarches auprès des autorités de Toulon.

Carqueiranne, tout petit hameau niché entre Toulon et Hyères, a cela d'inappréciable, qu'il réunit toutes les conditions du genre ; — plage excellente, collines tapissées de plantes aromatiques, essences résineuses dont l'âcre parfum restaure les poitrines délicates et les organes convalescents, brise vivifiante, mer admirable, dont la lame vient doucement expirer sur le sable, — le tout sans un seul baigneur : toute la salubrité des bains de mer et tout le charme de la solitude. C'était bien ce qui convenait au caractère un peu timide de Mme de Ribière, alors surtout que la situation si douloureuse et si exceptionnelle de Suzanne lui imposait une sévère retraite.

Sans le chagrin que lui donnait sa malheureuse protégée, Mme de Ribière eût compté parmi ses jours heureux ceux qu'elle passait sur cette plage, loin des importuns et des bavards, tout entière à la joie de voir sa chère Marie reprendre rapidement ses forces, sa gaîté, ses belles couleurs, au milieu de ces saines influences. Accoutumée aux horizons froids, aux paysages souffreteux et aux longs hivers de la Lozère, elle ne se lassait pas des trésors de cette nature méridionale, exubérante de chaleur, de lumière et de vie.

Elle avait loué une petite maison de pêcheurs, à l'extrémité du hameau.

On y était réduit au strict nécessaire : deux chambres blanchies au lait de chaux ; quatre chaises de paille ; l'inévitable canapé recouvert de grosse toile d'emballage quadrillée. Les couchettes laissaient à désirer ; mais on dormait si bien, au doux murmure de cette mer, la plus poétique des berceuses !

Le pain ne valait pas celui d'Aix et de Marseille ; mais l'appétit était si bon, après deux heures de promenade à travers les bouquets de pins ou une immersion dans cette eau transparente dont chaque pli renfermait un rayon de soleil !

Comme presque tous les enfants, la petite Marie avait eu d'abord une peur horrible de la mer : elle poussait des cris de frayeur au contact de cette lame à laquelle l'ombre des rochers de Carqueiranne maintenait jusqu'à midi une température glaciale. Ce fut encore Suzanne qui triompha de ses répugnances, et bientôt changea en récréation l'heure redoutée du bain. Elle prenait Marie dans ses bras, pour l'encourager, elle entrait dans l'eau avec elle, et rien n'était plus ravissant que les ébats de ces deux adorables créatures ; l'une avec toutes les grâces de l'enfant, l'autre avec toutes les beautés de la jeune femme.

Les frais éclats de rire de Marie semblaient parfois triompher de l'impassibilité de Suzanne qui répondait à ses agaceries naïves par de tendres caresses. Assise à quelques pas, madame de Ribière était témoin de ces jeux charmants, et le souvenir du danger que Marie avait couru, des nuits de désolation et d'angoisse passées à son chevet, lui donnait un frisson de joie, mêlé d'un reste de terreur.

Cependant, si la santé de Marie avait été le principal motif du voyage, sa mère n'oubliait pas que ce motif n'était pas le seul. Elle se décida à aller d'abord à Toulon sans y mener la jeune fille. C'était l'affaire d'une petite heure, en bateau ou en voiture.

Ce qu'elle y apprit dépassa son attente et redoubla l'intérêt sympathique qu'elle avait voué à Jacques. Depuis le commissaire du bagne jusqu'au dernier des gardes chiourmes, tout le monde rendait témoignage à la douceur, à la résignation, à la bonne conduite du galérien. Il y avait à la fois, dans ce témoignage, de la compassion, de la curiosité et de la surprise.

— C'est l'Honnête Criminel dit un de ces messieurs qui se piquait de littérature.

— Madame, reprit avec plus de gravité l'aumônier du bagne, le malheur de sa situation est de vivre ici entre des forcenés qui me bravent et des hypocrites qui me trompent. Cette pénible alternative m'a forcé d'être observateur. Eh bien ! je le déclarerais sans hésiter au tribunal de Dieu et des hommes, Jacques Boucard a pu être une mauvaise tête : il n'est pas un assassin.

Madame de Ribière se souvint que c'était là, presque mot pour mot, ce que son frère, M. d'Estérac avait dit devant le jury de Mende. On la questionna : elle ne demandait pas mieux que de répondre.

Elle raconta tous les détails de l'assassinat, toutes les circonstances qui avaient fait soupçonner, accuser et condamner Jacques. On savait qu'elle était la femme du juge qui avait instruit l'affaire. Elle ne dit pas, mais elle laissa deviner que la conscience de son mari n'était pas parfaitement tranquille ; elle fut explicite en parlant de ses propres instincts de pitié ou de sagacité féminine, qui avaient quelque peu protesté contre l'arrêt de la justice. Elle ajouta que, plus elle était tentée de croire à un mystère inexpliqué ou inexplicable, plus elle avait envie d'être utile à Jacques et à Suzanne.

Suzanne tenait une trop grande place dans le récit pour ne pas intéresser vivement tous ceux à qui madame de Ribière racontait le meurtre et le procès. Quand on apprit que ce procès lui avait coûté la raison et qu'elle était sortie folle de sa dernière entrevue avec Jacques, l'intérêt redoubla. Mais lorsqu'on sut qu'elle était à Carqueiranne, à huit kilomètres de Toulon, cette curiosité sympathique ne connut plus de bornes.

Madame de Ribière, fort disposée à amener Suzanne, fit pourtant ses conditions : "Je voudrais deux choses, dit-elle ; adoucir dans la mesure du possible l'horrible destinée de Jacques ; essayer si, en se retrouvant tout à coup en sa présence, Suzanne ne pourrait pas recouvrer sa raison.

— Madame, lui répondit le commissaire du bagne, en ce qui concerne Jacques Boucard, c'est un peu trop tôt pour une demande en commutation ou en grâce. Nous attendons ordinairement, pour les pétitions de ce genre, qu'un an se soit écoulé sans que le forçat ait donné le moindre sujet de plainte. Mais ici nous sommes en dehors des conditions habituelles ; il sera donc fait selon votre désir. Quant à ménager une entrevue entre Jacques et cette jeune fille, rien de plus facile. Suzanne vient avec vous..... Vous visitez l'arsenal et le bagne ; le reste nous regarde.

Madame de Ribière revint à Carqueiranne, presque heureuse de ces bonnes paroles. Depuis quinze jours, elle hésitait à s'assurer du sentiment qu'avait pu éprouver Suzanne en passant à Toulon et en se cachant si près de Jacques. La pauvre enfant avait-elle même conscience de ce voisinage ? Ce vague instinct qui lui tenait lieu d'intelligence, lui disait-il que son amant était là, sur ce même rivage, en proie à de cruelles souffrances ? Le regard le plus attentif n'aurait pu deviner cette énigme : Suzanne n'avait rien manifesté.

Elle n'était ni plus triste, ni plus gaie, ni plus animée, ni plus impassible. Courir sur la plage avec Marie, l'habiller et la déshabiller trois ou quatre fois par jour, aider madame de Ribière dans les soins de leur petit ménage, chanter à demi voix quelques mesures de ses chansons favorites, puis s'arrêter tout à coup et rester des heures entières absorbée dans une contemplation silencieuse, voilà quelle était toute sa vie.

La veille du jour fixé pour l'épreuve décisive, madame de Ribière voulut faire une promenade en mer. On monta sur un bateau de pêcheur, et le batelier reçut ordre de gagner le large. Dans la matinée, la chaleur avait été accablante, mais, à trois heures, une légère brise, qui semblait faite des parfums de la vague, de l'arome des plantes et de l'haleine des arbres verts, était venue rafraîchir l'atmosphère.

Les regards, en plongeant dans l'espace ne pouvaient découvrir qu'une immense nappe d'azur. La ligne qui séparait le ciel de la mer n'était marquée que par une ombre qui s'éteignait peu à peu à de rapprochant du bord et où glissaient quelques voiles latines, pareilles à des ailes d'albatros. Les yeux contemplaient avec extase, les poitrines respiraient avec délices. A droite, dans un lointain à demi voilé par une brume irisée d'or et d'opale, on apercevait Saint-Mandrier, Tamaris, Six Fours, toute cette côte dont rien n'égale la poétique beauté. Le ciel, d'un bleu foncé du levant au zénith, commençait à se colorer, vers le couchant, de teintes éclatantes, lit de pourpre et de flamme vers lequel le soleil descendait avec la lenteur majestueuse d'une royauté sûre de son lendemain.

La petite embarcation avait fait à peu près une lieue en mer. Cette scène, d'une sérénité grandiose, s'était puissamment emparée de madame de Ribière et éveillait en elle ce sentiment poétique que ressentent, souvent à leur insu, toutes les âmes pures. Pieuse provinciale, elle ne songeait nullement au Golfe de Baïa ou à l'Isolée de Lamartine : mais ces splendides témoignages de la grandeur de Dieu la ramenaient aux réalités présentes : Il lui semblait que le créateur de ces sublimes merveilles n'abandonnerait pas le faible, le malheureux et l'innocent.

Du point où était arrivé le bateau, on apercevait la rade de Toulon, le mouvement du port, les bâtiments de l'arsenal, toutes les dépendances [illegible] soupçonnaient qu'une [illegible]. Marie s'en [illegible], et la mit debout [illegible] découvertes [illegible] de joie. [illegible] les mâts, les cordages [illegible] Suzanne à Toulon, l'affût de la Seyne, [illegible] magique féerie. Tout [illegible] Marie s'écria !

— Maman, qu'est-ce que c'est que ces hommes rouges, que je vois ramer sur des barques ?

— Ce sont des galériens, répondit sa mère, [illegible] Suzanne, qui le surveillait [illegible] ! Et que font-ils ?

— Ils travaillent ; ils sont misérables.... en punition de leurs fautes, de leurs crimes....

— De leurs crimes ?... Qu'est-ce que c'est qu'un crime ?... Suzanne, le sais-tu ?

Et, par un mouvement plein de grâce, l'enfant jeta ses jolis bras autour du cou de Suzanne, qui la serrant contre sa poitrine, comme si ce mot dont elle demandait le sens lui inspirait une vague terreur.

Suzanne répondit à ces caresses par une étreinte silencieuse, mais ce fut tout : Marie regarda de nouveau sa mère, et ajouta avec une curieuse insistance :

— Des crimes ! Qu'ont-ils donc fait ! Ils ont été bien méchants ?

— Oui ; il y en a qui ont volé... il y en a qui sont des assassins.

— Ah ! ils doivent être bien malheureux !

Pendant ce court dialogue, madame de Ribière ne perdait pas de vue Suzanne. Celle-ci avait pris Marie sur ses genoux : aux derniers mots que l'enfant avait prononcés, la jeune fille se pencha sur elle : la tête brune et le blond visage se confondirent un moment dans un baiser ; mais ce gracieux épisode se renouvelait si souvent, à propos de tout ou de rien, qu'il était impossible de savoir si Suzanne avait compris quelque chose, ou si elle cédait toujours à son instinctive tendresse pour Marie.

— Ceux que tu aperçois là bas, reprit madame de Ribière en s'adressant à sa fille, nous irons les voir demain.

— Pour les consoler ! dit l'enfant dont la curiosité naïve se changeait en douce pitié.

— Oui, pour les consoler, répliqua la mère, ayant peine à retenir ses larmes, en regardant de nouveau Suzanne.

Même silence, même impassibilité.

— Lazarre, il se fait tard ; retournons à Carqueiranne ! dit alors madame de Ribière au batelier.

Elle pensait sans doute que l'épreuve était suffisante pour ce jour-là.

(A continuer.)

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le **Butler Buckle Cotton tie** (le cercle en fer, à boucle, de Butler) doit être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La bouche des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre **Cercle à Coton**, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nlle-Orléans.

O. B. GRAHAM & Co.,

139....... RUE GRAVIER 139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin, et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Irlande, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à cale sec, toile de fil, toile écrue et blanche, de chemises en toile, toile à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, draps nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et fil, toiles Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons long, [illegible] Hollande, Burlaps, bébinets, mousselines suisses, tape checks, gingues Union et cotons, ginghams, rlugas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 18 jan—1 an

---

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans, Lne

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix 10 fév—1an

---

J. M. ELKIN. F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment : NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail

TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds,
TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX, CORNICHES NATTES, &c. 10 mai—3m

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix : 200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de planches et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessus de tables, couvertures de tables et de pianos, draps, damas, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, rideaux de dentelles, damas, etc. corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
10 mars rue de Chartres No 19

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 2 juillet

---

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171....... RUE POYDRAS .... 171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co.,

174....... RUE DU CANAL .... 174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix et moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
31 mars—1an

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. [illegible]—1an

---

L'ARROW TIE

et les cercles en fer, patentés.

A vendre, au plus bas prix, par
H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,
Agence générale au No 43 de la rue Carondelet

CES cercles sont les meilleurs dont on se serve actuellement pour mettre le coton en balle. Les compagnies d'assurance de cette ville les approuvent; les presses à coton de la Nouvelle-Orléans, de Memphis, de Mobile, de Galveston, de Savannah et les planteurs s'en sont servis avec succès.

N. B.—Ces ARROW TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix. 18mai—3m

---

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 45, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. 7avril—1an

---

TH OS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des machines mobile et à feu [illegible] de Cohoes.

THOS. B. BODLEY & Co.,
Rue Perdido, No 9,
16nov—1an à côté du

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible] ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. Correspondance avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

	Prix.			
St-Thomas	[illegible]			
Havane	40 00			15 00
Porto Rico	40 00			16 00
Hayti	45 00			20 00
Santiago de Cuba	155 00		72 00	
Jamaïque	100 00		70 00	25 00
Guadeloupe	120 00		70 00	25 00
Martinique	140 00		70 00	25 00
Ste Lucie	145 00		72 00	25 00
St Vincent	150 00		72 00	25 00
[illegible]				
La Trinité	150 00		72 00	
Demerari	165 00		82 00	30 00
Surinam	170 00		85 00	30 00
Cayenne	175 00		85 00	30 00
La Guayra	165 00		80 00	30 00
Porto Cabello	170 00		85 00	30 00
Ste Marthe	160 00		80 00	30 00
Colon	165 00		80 00	30 00
	1re classe.		2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55		166 75	[illegible]
Guayaquil	266 68		200 04	[illegible]
Payta	279 68		243 51	206 51
Lambayeque	296 06		257 30	147 51
Huanchaco	296 06		257 20	147 51
Casma	296 76		271 99	147 51
Huacho	304 08		270 75	147 51
San Jose	296 06		257 20	147 51
Pomental	296 06		257 20	147 51
Callao	316 70		290 93	150 35
Tambo Mora	352 90		305 13	186 45
Pisco	352 90		305 13	185 45
Chincha	352 90		305 13	185 45
Chala	375 51		347 74	177 75
Islay	384 26		357 20	192 40
Arica	334 26		357 20	192 40
Pisagua	390 13		371 01	199 56
Mejillones	390 13		371 01	199 56
Iquique	390 13		371 01	199 56
Tocopilla	400 65		340 90	204 32
Cobija	408 65		340 90	204 32
Chanaral	418 13		380 34	209 06
Caldera	418 13		380 34	209 06
Carisal Bayo	422 65		395 04	211 42
Huasco	422 65		395 04	211 42
Coquimbo	427 50		399 51	213 79
Valparaiso	441 79		414 52	220 90
San Francisco	295 97		231 50	131 10
Acapulco (Manzilio)	252 95		194 97	104 97
Punta Arenas	297 00		190 00	107 50
Realejo (Corinto)	291 20		206 25	153 20
La Union	236 50		211 56	136 75
La Libertad	243 75		216 75	149 00
Acayutla	249 50		222 00	150 00
San Jose	264 25		227 25	154 30

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2e fois arrière de la Nile-Orléans à Saint-Nazaire ou St-Nazaire à la Nlle-Orléans : [illegible]
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 110
Passage d'entrepont.... 50

Un supplément de $25 en or devra être payé par un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuite ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

Les voyageurs qui prendront des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être délivrés que sous le nom même des voyageurs, et toute demande de diminution ou bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE		Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont	Samedi 13 juill.
EUROPE	capitaine	Lemarié	Samedi 27 juillet
ST-LAURENT	"	Bocandé	Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Hilliard samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen, qui en reviennent, au moyen des navires par cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5avril V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL affrété par la Compagnie Générale Trans-Atlantique pour le transport du fret et des passagers, au dit steamer DARIEN, quittera son wharf, pied de la rue St. Louis, LUNDI 12 août, à 6 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France sont requis d'être à bord du POWELL, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERILLIAT, Agent,
30 juil—au 12 127 rue de la Commune.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix de Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 168,
C. B. RICHARD & BOAZ,
Agents-généraux pour passagers de la ligne Hamburg American Packet Co.,
26 mars—1an 6 Barclay Street—New-York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray.	Ligne Atlantic	Ligne Empire
Départ les lundis,	C M S S Co.	départ les samedis.
LEO,	Départ les jeudis	SAN SALVADOR,
Commt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON,	Commt. Nickerson.
VIRGO,	C mmt. Baker.	SAN JACINTO
Commt. Buckley.	GEN. BARNES, Commt. Morton.	Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, **cinq jours et demie.**

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	3500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2600	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansice, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	Ryder "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur

MARIPOSA,
Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 3 août 1867, à 8 h. du matin du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1an No 5 Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL	Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON	Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT	Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE	Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 4 août, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,
5 janv—1an No 27 rue Vieille-Levée.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouché.

[illegible]

GEORGE F. BROTT,

16....... rue Fulton 16

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1an

Bateaux [illegible] de Bladon Springs,

[illegible]

SINNOTT & ADAMS,
31 juillet—3 m Commercial Place, No 20.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis et Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 8 heures A. M.—Retour de Pascagoula les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les endroits portés par le N. O. Express Co. bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 juin Rue Carondelet, No 25.

POUR LE TEXAS

Route intérieure via la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent la ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit :
MORGAN, Capt. Lawless ...... les Dimanches,
...... les Jeudis.

Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

G. W. R. BAYLEY,
11 juillet Surintendant.

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, deux fois par semaine—les **mercredis et samedis** à 6 heures du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle-Orléans, il partira les **jeudis et lundis**, à 8 heures du matin.

Prix du passage : $3 50 aller et autant pour le retour. S'adresser à

HARVEY, McMAHON & CO.
28juil—1m Rue Carondelet, No 122.

LIGNE DES BORDS DE LA MER

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50....... PASSAGE $1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à
COHEN M. SORIA,
2 juill— Rue Carondelet, No 10.

Excursion de DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du terminal, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera

Les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée des chars de midi ; Les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6 heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 8 heures du matin. Il arrivera à Mandeville à temps pour le train de 7½ heures A. M.

Le bateau ira tous les **Lundis et Jeudis** jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr.,
1er juin—3m rue de Chartres. No 78.

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 5 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot **Iberville**, capitaine Emile F. Gros, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. RETOUR : les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

21 juillet—

Nouvelle route aux Attakapas !

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste. Marie et St-Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau—INGOMAR—capitaine P. E. Burke,—dans la ligne, pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de la ville de Plaquemine au Bayou Teche—sollicite le fret et le patronage.

L'INGOMAR part de Plaquemine les **Dimanches** et les **Jeudis**, à l'arrivée du bateau à vapeur **Lafourche.**

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche" ou le "Nina Simmes"—Les passagers du "Lafourche" ou le fret, expédié par l'un ou l'autre de ces deux bateaux, sera reçu à la Compagnie du Bayou Sara signe les connaissements pour tout la route.

F. J. ETIE, président.

Pour les détails, s'adresser à Allen Smith, agent, chez MM. Dupré, Greenwood & Co. rue de la Bourse No 63, Nouvelle-Orléans. 4 juill.—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de **30 pour cent** sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été établi, amendé et adopté le 1er juillet 1867.

Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A B SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et SAMEDIS, à 5 heures du soir

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Troxler—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir et VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGGONER, est en réparations.

A. C GODDIN, Président
9 juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau rapide et d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY cap. O. Hinckley, H. Keelson, commis—[en remplacement du steamer Victory]—partira pour Opelousas, Washington Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. R. CARLIN, 38, Vieille Levée.

J. B. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.
21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water-proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1 an

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," **No 120 de la rue de la Commune.**

CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m Président.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65....... RUE TOULOUSE 65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous ses soins et son attention à la location des maisons et magasins.
4 jan—

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

---

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL....... $5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.
63....... Carondelet 63. 15mars

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURERIES,
DISTILLATEURS,
PARFUMERIES,
PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO [illegible] et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

[illegible] Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Océan, [illegible], Knoxville, Chattanooga, [illegible] Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$22 75	Columbia	$32 85
Decatur	23 75	Raleigh	53 00
Nashville	37 75	Knoxville	35 75
Louisville	41 25	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	45 75
Columbus Ohio	41 75	Lynchburg	46 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	54 25
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 25	Richmond	56 55
Atlanta	26 50	Washington	56 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphia	60 55
Savannah	4.00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 00

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc. ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.

C'est sur cette route que transporte la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et les Dimanches et Jeudis, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre et y descendre des passagers.

Ces convois s'arrêteront aux stations pour y prendre et y descendre des passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermilionville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Balanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
31 juillet Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant-général.
ED. WARE, agent général pour les billets.
27juin—au 31juil.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M.	char cheval.	5¼ h. A. M.	char à vapeur.
5¾	char à vapeur.	7	
7¼	"	8	"
9	"	9¾	"
10½	"	11¼	"
12	"	1 h. P. M.	
2 h. P. M.	"	2¾	"
3	"	3¾	"
4	"	4½	"
5	"	5¾	"
6	du soir	6¾	du soir
7	"	7½	"
8	"	8¾	"
9		10	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, **25 cts**

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, **15 cents** pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY,
4 avril— Surintendant-général.

COMFORT. VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson, et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune ; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles ; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant-général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
F. LONGLEY,
12 mai—3m Agent général au Sud Nlle-Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 136 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre et délivrera le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les départs des convois des différents chemins de fer, et des bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à l'autre. Elle fournira des omnibus pour les bals piques niques, &c., et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans tous les convois qui vont et viennent, par l'entremise de cette Compagnie, à un prix réduit.

Il y a en outre des messagers faisant pour chaque convoi, sur les différents chemins de fer, à l'usage de la ville. Ils seront toujours prêts à prendre les ordres de ceux qui veulent partir sur les convois. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau de la Compagnie.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville ; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau à vapeur, ou pour une partie quelconque de la ville.
11 mai—3m

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF $5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an Rue Carondelet, No 7

DIXIEME TABLEAU ANNUEL
DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 24
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$97,326 43	
Sur les risques de mer	68,574 69	
Sur les risques de rivière	32,181 12	
		$198,082 24
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$47,784 71	
Sur les risques maritimes	73,565 34	
Sur les risques de rivière	15,633 83	
		$136,983 91
25 p. c. remis aux assurés	$45,143 68	
Primes remises	5,292 37	
Réassurances	10,922 51	
		$61,357 96
Taxes		11,076 64
Dépenses, intérêt en moins		9,277 43
		$219,775 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,386 88
Prêts garantis par nantissement	34 049
Effets pour primes à courte échéance	9,213 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	6,000 00
Actions de banques et autres actions	8,547 50
Scrips de compagnies d'assurance mutuelles	2,066 00
Biens fonciers	16,745 00
Primes en voie de perception	32,007 65
En caisse	44,613 51
Total de l'actif	$253,828 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger,	F. Malochée,	J. O. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	G. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frissons, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DU FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE DU FOIE, de PERONAC, de MALADIES provenant du FOIE, de AFFECTIONS PALUDIQUES.

Dr. M. FEEL & Co.,
Seuls propriétaires et fabricants.

NLLE-ORLÉANS (LA.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. [illegible] & Bro., rue de la Commune, No 20, (Agents pour la vente en gros).

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 28 mars—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIQUE, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : Rue du Camp, No 19.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$157,886 27
Savoir :		
Primes d'incendie	$73,365 19	
Primes de mer	39,081 65	
Primes de rivières	45,396 45	—$157,886 27
Primes remboursées		680 21
		$156,965 06
Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$22,067 42	
Sur risques de mer	26,870 13	
Sur risques de rivières	18,851 88	
	$67,809 43	
Rebat	34,225 30	
Réassurance	9 817 87	
Taxes	2,781 46	
Dépenses, escompte, etc.	28,756 61—	143 363 37
		$13,593 69

— ACTIF —

Billets de capital	$250,000 00
Effets garantis par hypothèque	5,000 00
Primes en voie de perception	17,240 62
Effets payables sur demande	38,500 00
Actions du Dry Dock Valette	1,000 00
Meubles et installations de bureau	2,691 37
En caisse	24,100 70
	$338,592 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Manson,	A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons,	James Byrnes,
W. H. H. Witherell,	B. J. West,
T. Prudhomme,	C. M. Soria,
B. L. Mark,	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Eggleston,
W. R. Greene,	A. D. Grieff,
John H. Keep,	C. E. Slayback.
N. H. Thomas.	

E. RIGNEY, Président.
A. D. GRIEFF, Vice-Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 08
Primes d'incendie	127,068 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 08
Moins—Primes remboursées		2,345 60
Montant en réserve pour risques non-expirées	30,425 35	
		27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	26,219 50	
Pertes sur mer	22 293 20	
Pertes sur les rivières	2,609 08	
	51,121 78	
Ré-assurances	6,449 69	
Dépenses, intérêt	25,158 67	
Taxe et souscriptions	4,740 92	
20 et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions	240 550 00	
Effets	1,353 85	
Dû, par comptes individuels	16,319 82	
Prêts sur garanties, sur demande	37,830 00	
Prêts sur hypothèque	20,864 30	
Garanties des Etats Unis	15,700 00	
En caisse	23,567 61	355,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, D. MICHEL,
Secrétaire. Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital ya(?) payé sera fait en action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— Directeurs : —

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Blasse,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wera,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	C. Frob,	O. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Beudiz,
Thos. Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	L. F. Berge,	O. H. Karstendich
Julius Hoerner,	F. Richert,	E. Claren.

13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$585,910 49	
Sur les risques de rivières	567,355 15	
Sur les risques de mer	377,211 32	
Total des primes		$1,433,479 86
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867	$226,177	
Primes remboursées		230,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année :		
Sur les risques d'incendie	$311,225 89	
Sur les risques de rivières	199 719.43	
Sur les risques de mer	278 637 00	
	$789,572 32	
Taxes	50,687 87	
Ré-assurances—Dépenses		
Profits, pertes, moins intérêts		83,392 44 $935,323 99
Bénéfice net		$256,818 64
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Propriétés foncières		$159,617 87
Billets garantis par hypothèques		291,961 18
Billets garantis par nantissements		100,000 00
En caisse		74,159 22
Actions de banques et de chemin de fer		142,735
Primes en voie de perception		90,628 83
Bons de la Ville		69,890 00
Effets à recevoir		111,891 73
Scrips de Compagnies d'Assurances		26,250 77
Actions de la Presse "Levee Steam"		5,000
Actions du "Marine Dry Dock"		2,000
Actions du "Merchants Ex hange"		6,250
Actions du "Lighterig Wrecking Co"		1,000
Bons de l'Etat		1,500
Total		$1,490,416 43
En mains :		
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,264 12	
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet prochain	59,548 50	
Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	224,182	$378,994 2
Actif net		$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE-POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Seguy,	David McCoard,
Pierre Fouts,	P. Maspero,
S. Q. Relf,	L. T. Généres,
J. J. Fernandes,	J. Morgan Hall,
E. Dupassour.	7 juin—30

PREMIER ETAT ANNUEL
(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les **huit mois** expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$150,143 48	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur les Mers	53,370 41—	$413,626 42
Moins les Primes remboursées		1,010 63
Montant net des Primes		$412,616 31
Pertes payées, moins le Sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$41,438 55	
Sur les Risques des Rivières	232,317 04	
Sur les Risques de Mer	67,395 55—	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$14,427 30	
Remboursé	19,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc.	34 500 06	
Total	$68,031 73	
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles	$6,683 43—	$61,348
Excès		$10,116 91
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets de capital		$334,720 00
En caisse		64,525 34
Primes, etc, en voie de perception		37,337 40
Actions de Chemins de fer de la ville		54,475 00
Meubles, installations de bureau, etc.		5,709 17
		$546,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,084 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Ball,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wilts,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry. 17mai—1an

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLÉANS.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
12 juin—1 an. rue Carondelet No 134.

Champagne ! Sparkling Moselle !

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co, Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
9juin—6m Seuls agents, 29 rue Toulouse.

Le Dr. J. V. Delagrave,

ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,

ancien chirurgien-major de la marine impériale française,

A transféré son domicile et son office au No 134, rue St-Philippe, entre Bourgogne et Remparts.

Traitement de toutes les maladies chroniques du siguée—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 29juillet—2m

---

VENTES JUDICIAIRES.

A. BEER & Co., vs leurs créanciers et les créanciers de A. [illegible] XLOPMAN et J. BLUM.

[illegible] District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] d'un ordre de vente rendu le [illegible] adressé par l'Honorable Sixième [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI treize août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers, à la vente publique et adjudication de—

Certains billets et comptes dûs à l'ancienne raison commerciale de A. Beer & Co., par eux cédés à leurs créanciers, le tout suivant bilan déposé au greffe de la cour susdite.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
2 août—6, 8, 10, 13. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SIMON HERNSHEIM vs. J. PUJOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,665—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize août 1867, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Second District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de cigares, de pipes et de tabac, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif,
3août—3 6,8,10,13 de la Paroisse d'Orléans.

J. B. GEBELIN vs HAMILTON & SCOTT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,655 En vertu d'un alias writ de fieri facias contre J. H. Scott et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq août 1867, à 5 heures P. M., dans l'enceinte de la maison des Cours, rue de Chartres, vis-à-vis de la place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq (5) fourchettes en argent plaquée,
Cinq (5) couteaux do do
Douze (12) cuillers à thé do do
Cinq (5) do à bouche en argent plaqué.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—27, 30—2, 5 août

P. O. O. REILLY vs ALEXANDER & BRO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,287—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, sept août 1867, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Bois de peuplier, aujourd'hui aux Moulins Mariposa et au chantier, No 67, rue St. Joseph, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26, 30—août 2,4,7

MEYER & KAHN vs CHARLES HOFFMAN & son Epouse.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 19,294—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Hoffman, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI sept août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de marchandises suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juil—29; août 2,4,7

AUGUSTUS R. MONTGOMERY vs. la dame AGLAE BRINGIER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 17,421 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois d'août 1867, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par la défendeur, située rue Apollo, entre les rues Melpomène et Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—26, 29—août 1 3.

A. ROCHEREAU & CO Agents, vs la Dame R. ROBINSON et als,

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10 936—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 de juillet 1867, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles, marchandises de nouveautés et de modes, transportés du magasin situé rue du Camp, No 278, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Et le même jour à 5 heures P. M., sur les lieux, No 27 rue du Camp.

L'installation d'un magasin.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—29—1, 3, 6 août

Succession de feu Albert Converse, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25 530—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trois août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trente arpents de terre en superficie, situés à Arcole, dans la Paroisse de Ste Hélène, en cet Etat, faisant face au Grand Chemin de Jackson, bornés à droite, par le chemin public, à gauche par les terres à aujourd'hui ou autrefois appartenant à H. Stanley, et derrière par les terres appartenant à Bourbeau.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans
24 juillet—21—1 8 '6 21 août

Smith Newman & Co, vs McCombe & Child.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,194—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des billets, traites et comptes ci-après décrits, savoir :

[illegible]

Et le même jour, à 5 heures P. M., sur les lieux, Bureau No 4, angle Baronne et Gravier, Premier District. Meubles de bureau et effets mobiliers.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—26 29; août 1 3

G. N. Morrison vs. Dr E. A. Rosey.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 10,138—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze d'août 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la Pharmacie situé au No 184 rue Remparts (ci-devant du Cirque), Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30juillet—août 3, 6 3, 11

E. J. F. FROIDEVAUX vs. ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 17,673. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certains comptes et billets cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—3 6,8,10 août.

E. J. F. Froidevaux vs ses Créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 17,673—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certaines installations, étagères, &c., cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juillet—août 3,6 8,10.

J. R. PIKE vs M. KERWIN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,0.6—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain désigné par le numéro Vingt Sept, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, situé dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Ste-Marie et St-André, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe du No Vingt-Six et cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Ste-Marie, sur une largeur derrière, de vingt-quatre pieds et 1/3 de ligne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juillet—août 7, 15, 23, 31.

A. ROCHEREAU & Co., Agents, vs. THOMAS KLEINPETER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 30,305—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juillet 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze d'août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles, de barils vides, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 juill—août 3,6,9,12.

A. MARCHAND vs A. McGUIRK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 23,774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-quatre d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Prytanée et St. Charles, mesurant cent dix pieds de face à la rue Jackson, sur cent cinquante pieds de profondeur et face à la rue St Charles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 d'avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 juillet—23,31—9,16,24 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FREIBER

Marchandises sèches et Habillements, à l'encan.

PAR A. FREIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi, 2 août 1867, à 10 heures, dans notre salle d'encan, No 45 de la rue de Chartres—

Une grande facture de marchandises sèches, comprenant : indiennes et meilleures genres d'indiennes, percales, anglaises et américaines ; toile blanche et toile écrue à draps, jaconats suisses, tape checks, ginghams nansouc damas fil, toile d'Irlande, casimir, bonneterie, mouchoirs de femme, demi-parapluies, etc.

Egalement—Une grande facture d'habillements de saison, des meilleurs genres et venant d'être reçus, pour être vendus sans réserve.

Un grand stock de lingerie, toile que chemises glacées, chemises blanches, chemises de dessous et caleçons.

Conditions à la vente. 2 août

PAR J. B. CROZAT.

Succession de J. M. Charamid.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 juillet 1867, il sera vendu, mardi, 6 août 1867, à 11 heures du matin, à l'encoignure St Louis et Chartres

Un cheval et un wagon

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 juil—31

PAR G. DE FERIET.

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville.

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.—No 28,957.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI, 19 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :

Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, presque en face de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 23 de l'îlet No 6, compris entre les rues Cheval, Gosselin, Alix et Elisa, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 18 septembre 1846. Le dit terrain a 31 pieds 7 pouces de face à la rue Gosselin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois, ayant cinq chambres galerie devant et derrière—Les dépendances se composent d'une cuisine en bois et à étage, ayant au rez de chaussée, 2 chambres et, au-dessus, une grande chambre. Il y a, dans la cour, un grand hangar, puits, cuve, lieux d'aisance, arbres, &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 juillet—3, 20 27—août 3 10 17.19

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.

—No 28,886—

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 22 juin 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane. Le dit terrain a 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond. Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable MAISON en bois, couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue des Marais, ayant 7 chambres, 2 cabinets et une salle de bain. Les bâtisses de fond ont 3 chambres. Il y a encore 2 hangars, water-works, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, divisés en coupons si on l'exige, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent commission d'avocat sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 juin—6,13,20, août 3

PAR PALFREY & HILL

SUCCESSION DE P. E. A. MALLARD. —No 13,888—

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Génois.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, JR, encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 36

IL sera vendu, SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, signé le 18 juin 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de P. E. A. Mallard, décédé, savoir—

La moitié indivise de onze terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet) Palmyre, Clara et Génois, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar daté du 12 décembre 1849, et déposé dans l'étude de Jules Mossy, ancien notaire de cette ville, les dits terrains ayant été acquis par le défunt, suivant acte au rapport de Adolphe Mazureau, ci-devant notaire de cette ville, par un plan signé par l'étude de B. Bienaimé, alors notaire de cette ville.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet) et Génois et a 33 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Génois.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson ou Gasquet, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'angle des rues Palmyre et Génois et a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur 99 pieds de profondeur, sur la rue Génois, de 108 pieds. Les terrains Nos 18, 19 et 20 se touchent ; ils ont chacun 108 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 21, 22, 23 et 24 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La proximité de ces propriétés à la rue du Canal en font une bonne acquisition. La vente se fera en terrains au gré des acquéreurs.

Les plans sont à la Bourse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Geo. W. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de Robert C. Armstead, No 18,323.

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clark et Génois.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, Encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 36.

IL sera vendu, SAMEDI 3 août 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, signé le 18 juin 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de Robert C. Armstead, décédé, savoir—

La moitié indivise de Onze Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clark et Génois, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, et 24, sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1849 et déposé dans l'étude de Jules Mossy, ancien notaire de cette ville, les dits terrains ayant été acquis par le défunt, suivant acte au rapport de Adolphe Mazureau, ci-devant notaire de cette ville, et par un plan signé par l'étude de B. Bienaimé, alors notaire de cette ville.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet) et Génois, et a 33 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson, sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Génois.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson ou Gasquet, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'angle des rues Palmyre et Génois, et a 35 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 99 pieds, et sur la rue Génois, de 108 pieds. Les terrains Nos 18, 19 et 20 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 108 pieds.

Les terrains Nos 21, 22, 23 et 24 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La proximité de ces propriétés à la rue du Canal en font une bonne acquisition. La vente se fera en terrains au gré des acquéreurs. Voir les plans à la Bourse.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant George W. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 juin—juillet 13—août 3

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie, par les présentes que le 28 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 18,031. W. Jurgielewicz contre Laura Jurgielewicz — Dans cette affaire, soumise à la Cour pour adjudication, sur le témoignage du demandeur, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur du demandeur.—Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur du demandeur, Wladislaws Jurgielewicz et contre la défenderesse, Laura Maler, sa femme ; que les dites parties soient séparées de corps et de biens ; — Il est de plus ordonné que la demande de la défenderesse en reconvention soit repoussée.—Et la Cour, considérant les plaidoiries des parties, par l'entremise de leur avocat en Cour—

Il est ordonné que le défendeur ait la garde des enfants mineurs, Maria, âgée de dix ans Laura, âgée de sept ans, et Léopold, âgé de dix ans, issus du mariage desdites parties; que le défendeur ait la garde des enfants mineurs nommés Jules, âgée de quatre ans, Antoinette âgé de cinq ans, et Eugénie, âgée d'environ six mois, issus également du mariage desdites parties ; que la défenderesse paie les frais du procès ; — Il est de plus ordonné qu'un honoraire de vingt-cinq piastres soit accordé à F. O. Gottschalk notaire public ; un de vingt cinq piastres à Frederick Fredericksen, et un autre de vingt cinq piastres à T. Dorert, nommés estimateurs dans cette affaire — lesquels honoraires devront être taxés comme frais.

Jugement rendu le 28 juin 1867 ;
signé le 3 juillet 1867.
[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 10 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 91e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
16 juill—3, 16 Député-Greffier

Succession de BENJAMIN D. HARRIS, No. 29,503.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Lewis E. Simonds a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Benj. D. Harris décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
28 juillet—août 2, 5. Greffier.

Succession de Priscilla Payne.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
1er août—1, 5, 10. Greffier.

Succession de J. L. Harris—No 9,874.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte amendé présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
27 juillet—1er et 5 août Greffier.

Succession de H. B. Kenner—No 18,862.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
30 juillet—4 et 7 août Greffier.

GIVEN, BROWN & CO,

H. F. GIVEN,	D. A. GIVEN,
W. G. BROWN,	R. K. DUNKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON

ET

COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 196, Nlle-Orléans.
3juillet—6 m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15 février—1 an

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central : rue du Camp, No 21.

DÉPOTS :

au No 19 de la rue Orleans, aux Nos. 71 et 73 de la rue Fassy, aux Nos. 15 et 21 de la rue St-Thomas, au No 5 de la rue Bourbon, aux Nos. 25 et 27 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président
JNO F. FRANZ, Surintendant.
WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.
5 fév—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises et chapeaux,

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 3 août, il sera vendu, à 11 heures, à notre salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.

200 lots linge fait de saison.

50 douz chemises blanches et couleur.

150 douz chapeaux.

Conditions à la vente. 2 août.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de Ville pris au Pair.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.,
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI, 3 Août, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

700 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

200 lots d'habillements d'automne.

650 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.

800 lots chemises de peau et caleçons en mérinos gris, blanc, croisé.

100 douzaines chemises en toile blanche.

Conditions—Comptant : la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
2 août

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Sans Réserve.

350 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux,

—AUSSI—

Habillements, Marchandises Sèches et Coutellerie,

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu

300 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

—Aussi—

50 Caisses Chapeaux pour hommes et enfants,

—Aussi—

Habillements, Marchandises Sèches et Coutellerie.

Conditions—Comptant. 1 août.

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu mercredi 7 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane par ordre de la Banque de la Louisiane et pour le compte de qui il appartiendra—

Un certain billet daté à Nouvelle-Orléans le 11 avril 1862 pour la somme de quatre mille piastres ($4,000), tiré par A. P. Bertant à l'ordre de Lebit Chartier & Co., payable un an après date, et portant 8 pour cent d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement, protesté et notice de protêt dûment donnée.
26 juillet—31

PAR FORSTALL & SPEAR.

VENTE DE SYNDIC.

Vente de Terrains de valeur situés dans le Troisième District.

A. Leblanc et Laure & Leblanc vs leurs Créanciers.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau d'encan, 36 rue Bienville.

MERCREDI 4 Septembre 1867 à midi précis, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane en vertu de et conformément à un ordre de Hon. E. T. Fenowes, Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 juillet 1867, les propriétés ci-après décrites, dans l'état où elles sont, savoir :

1—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, Troisième District, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grande-Hommes, Port et St Ferdinand désigné par le No 17 ; mesurant (mesure américaine) 29 pieds et 4 pouces de face sur la rue Craps par 120 pieds de profondeur ; d'après un plan dressé le 12 mars 1856, par J. H. Pilié [illegible]

2—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grande Hommes, Port et St Ferdinand, désigné par le No 17 mesurant [illegible] pieds de profondeur conformément à un plan fait le 12 mars 1856, par J. H. Pilié et déposé à l'étude de Félix de Armas, alors notaire public en cette ville.

Termes et Conditions — Une moitié comptant ; pour la balance l'acquéreur donnera son billet garanti par hypothèque sur la propriété, payable 6 mois après la vente portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date à l'échéance, et en cas de non paiement, 8 p. 0/0 de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
30 juil—août 3,10 17 24, sept 4

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 6 août 1867, à midi, il sera vendu à 11 heures du matin, sur la rue Broad, encoignure de l'Avenue St-Bernard, à l'écurie de Messieurs [illegible]

[illegible]

Conditions. [illegible]

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI, 2 août 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, [illegible] assortiment complet de meubles, comprenant bois de lit et armoires, [illegible]

Conditions—Comptant en greenbacks. 1er août

Succession de Francois Escodier.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse.

SAMEDI 24 août 1867 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] la propriété suivante.

DOUZE LOTS DE TERRE, situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 19, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 de l'îlet No 1,[illegible] renfermé par les rues Mousquet, Lot Arts et Magistrats, dorez, en outre, [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant P. Coudrain notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.
2 juill—3 10, 24 août

Succession de Charles Brady.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 juillet 1867—

Un lot de terre situé au faubourg Jackson, dans l'îlet compris par les rues Canal, Jackson, Baudin et Gasquet, désigné par le No 4 de l'îlet No 4, d'après un plan dressé par L. Surée, le 31 de décembre 1849, et déposé dans l'étude de F. Percy, notaire, le 13 déc. 1849.—Le lot de terre mesure 31 pieds de face, à la rue Lopez, 45 pieds 11 pouces et demie de profondeur du côté du Canal, et 174 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 12.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; les propriétés devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant F. Percy notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.
1er juillet—3 24 août

Vente positive d'une Maison de Résidence et Brasserie.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 3 août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 formant encoignure aux rues Montégut et Première, mesure 45 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Montégut, sur 78 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Première. Ensemble, une maison de quatre chambres galerie et deux cabinets, cuisine double, hangar, écurie, citerne, puits, latrines, etc.

Le lot No 2 mesure 68 pieds de face à la rue Première, sur 86 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble les améliorations consistant en une grande bâtisse à l'usage d'une brasserie, caves, hangars, écuries, etc. Voir le plan à la Bourse.

Ces deux propriétés sont sujettes à un bail expirant le 1er septembre 1871, à raison de $70 par mois, et seront vendues ensemble au 20 avril 1867, avec 2 % aux réduits à 19 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pour lesquelles actions l'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de $400 du renouvelable le 1er décembre 1867.

Conditions—L'acquéreur assumera, le prix de l'adjudication, le paiement du susdit stock note de $400, ainsi qu'un billet de $800, sans intérêts du 11 avril 1866, et la balance moitié comptant en billets du Trésor et le reste en un crédit d'un an en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, et une police transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.
31 juillet

Deux jolis petits Logements neufs, sur les rues d'Orléans et St-Pierre.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 3 Août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un Lot de Terre désigné par le No 1, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre, sur 57 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur entre les rues Johnson et Galvez ; ensemble une Maison neuve de deux chambres, cuve, latrines, &c.

Un autre Lot de Terre dans le même îlet, désigné par le No 2, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 57 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur, ensemble une Maison neuve de deux chambres, citerne, latrines, &c.—Voir le plan à la Bourse.

Ces deux propriétés devront être vendues. Le propriétaire les a pas eu devoir les louer à $15 chacune.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à un crédit d'un an, en billets portant 6 p. 0/0 d'intérêts de date et hypothèque. 31 juillet

---

Vente pour compte d'un premier acquéreur.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, dix août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, à la folle enchère et pour le compte et risques de M. François Lacroix, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 15 juin 1867, de la propriété suivante :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 5, mesurant 20 pieds de face à la rue St Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues de la Levée et Moreau. Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en un magasin en briques, etc.—Voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est sujette à un bail expirant le 1er février 1868, à raison de $25 par mois, avec privilège de renouvellement pour une année de plus à raison de $37 50 par mois.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets portant six pour cent d'intérêts de date et hypothèque ; en cas de poursuites judiciaires, cinq pour cent d'honoraires d'avocats. Le police transférée au vendeur.

Acte de vente par devant O Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 30 juil—août 6 et 10.

Propriété rue Bourgogne No 249.
Vente positive et sans réserve.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 3 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur entre les rues Ursulines et St Philippe. Ensemble une maison de six chambres contiguës, avec une grande galerie sur le côté, water works, puits, latrines, etc. Cette propriété est sujette à un bail expirant le 31 octobre 1867, à raison de $40 par mois.—VOIR LE PLAN A LA BOURSE.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $750 ainsi que les intérêts du 25 septembre 1867, et la balance moitié comptant, le reste à un an de crédit en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date, et hypothèque. Les bâtisses devront être maintenues assurées et la police transférée au porteur des billets. Les timbres et le 10 p. 0/0 seront à la charge de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre ainsi que les taxes pour l'année courante.
30 juillet

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.

500 [illegible] d'eau de fleurs d'oranger, [illegible] de bonbonnes Eaux de roses.

Marchandises et drogues vendues aussi par gallon. Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c, à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans.

Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.
19 juin—3m M me A. BOUSSAN, rue de Chartres,

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

GRANDE VENTE, SANS RESERVE. De Marchandises Sèches, Lingerie, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 57.

VENDREDI, 2 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru,
Toile blanche et toile écrue à draps
Indiennes françaises et américaines, toiles imprimées et Union, jaconats français, jaconats et à carreaux, tape checks, nansouc, linons Victoria, mousselines brochées et jacquard, toiles d'Irlande, [illegible] nades, damas, stripes, coutils, alpagas [illegible] tweeds, cadmirs, satinets, drap noir ; flanelles blanche, rouge et brune, jerseys, Lewels, &c.

—Egalement—

Mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes chemises blanches et en couleur, bonneterie, corsets, chemises de femmes, malakoffs, chemises de dessous, caleçons, cravates, parasols, châles en dentelle, &c.

—Et—

50 caisses vin rouge.

Conditions, à la vente. 2 août

PAR LOUIS STERN & BRO.

350 Lots de Marchandises sèches étrangères et du pays.

500 Lots d'Habillements de saison.

150 douzaines Chapeaux fourrure et laine pour hommes et pour jeunes garçons.

Un magnifique assortiment d'articles de fantaisie, Coutellerie, Parfumerie, etc. etc.

PAR LOUIS STERN & BROS.,
M. STERN, Encanteur,

VENDREDI, 2 août, il sera vendu à 10 heures précises du matin, dans notre salle d'encan, au No 46 de la rue du Camp, sans réserve aucune, pour couvrir une consignation.

350 lots de Marchandises Sèches étrangères et américaines, comprenant :

Indiennes américaines, françaises et anglaises, jaconats, organdis, bareges, alpacas, casimir mousseline de laine, toiles 10/4 et 12/4 à draps, toiles Lonsdales 4/4, 5/4 6/4, 10/4, blancs et écrus, à draps et à chemises, [illegible]

—ET—

500 lots d'Habillements de saison, faits expressément pour le commerce d'automne.

150 douzaines Chapeaux laine et fourrure pour hommes et pour jeunes garçons.

Un magnifique assortiment d'articles de fantaisie, Coutellerie et Parfumerie—grande facture qui serait trop long d'énumérer

Conditions—A la vente. 1 août

PAR J. P. BOISSEAU.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau rue Gravier No 52.

IL sera vendu, vendredi, 2 août 1867, à [illegible] heures du matin, aux Nos 49 et 51 de la rue [illegible] en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. [illegible] Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, et daté du 25 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de meubles, comprenant Bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, berceuses, matelas, cuivrerie, poterie, faïence, verrerie.

— Egalement —

Un lot d'outils de menuisier. 26 juil—30—2 août

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Beaux meubles en bois de rose, acajou et noyer et chêne, glaces françaises ; Tapis de velours et de Bruxelles, &c.

Tout le contenu de la résidence No 231 de la rue St-Joseph.—Vente à l'encan

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau, rue du Camp No 56.

IL sera vendu vendredi 2 août 1867, à 10 heures et demie, à la résidence No 231 de la rue St-Joseph—

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant beaux meubles de chambre à coucher, en bois de rose, acajou, noyer et chêne, meubles de salon, tapis de velours et de Bruxelles, [illegible] ustensiles de cuisine, &c.

Le tout sera vendu sans réserve

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

N. B. Maison à louer.

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Meubles en acajou et en noyer, glaces, tapis, faïence et verrerie, &c., &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 2 août 1867, à [illegible] heures, au No 372 de la rue Conti, [illegible]

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant : bois de lit et armoires en acajou et en noyer, tables à dessus en marbre, buffets et tables à dessus en marbre, sofas en acajou, [illegible] tableaux, tapis, [illegible] &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BRO.
R. M. MONTGOMERY Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 3 août, à 11 heures du matin, dans notre salle d'encan, No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, sofas, chaises à dossier à basculer, tables à [illegible], buffets et tables à dessus en marbre, [illegible] cadres, glaces, tapis, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier, etc. 2 août

---

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 3 août, à 11 heures du matin, [illegible]

Elégants Chevaux appareillés

do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières,

AUSSI ;

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

MEUBLES, MEUBLES.

Et le bail de la maison.

Succession d'Adrine Strange.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,431.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

LUNDI 12 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 27 août 1867, il sera vendu à l'encan public pour le compte de la succession d'Adrine Strange.

1o Le bail, jusqu'au 31 août 1869, du bail de la maison, à raison de $50 par an payable à l'échéance mensuellement, et l'acquéreur devra assumer le paiement dudit bail, ayant droit au payement des rence du montant de son enchère.

2o Tout le contenu, comprenant : meubles de salon, [illegible] armoires, [illegible] ustensiles de cuisine, portraits, tapis, rideaux, &c.

Conditions—Le loyer comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er août

---

Un billet pour $2,500, de Batt Barrow.

L. A. Benoist et als, vs. Thomas Markey, tuteur.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 26,983.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau, Place de la Bourse No 17.

SAMEDI le 3 août 1867, à midi, à la Bourse, des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 8 juillet 1867, il sera vendu aux enchères pour le compte de la dite succession.

Un billet de Batt Barrow, daté le 1er mars 1861, payable le 1er novembre, pour $2,500, avec 8 p. cent d'intérêt et pour être vendu au plus offrant et dernier enchérisseur.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 24 juillet—3—2 août

---

Maison double Nos 106 et 108 rue Ste Marie entre les rues Annunciation et Chippewa.

Jacob Krugger Jr et als, vs. Mary Volz. —No 28,964.—

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

Vente pour opérer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 31 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 20 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour opérer le partage, la propriété ci-après décrite savoir :

UN LOT DE TERRE dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St-André, Chippewa et Annunciation, désigné par le No 13 [illegible] pieds de face à la rue Ste Marie, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] la maison double en briques sur la rue, [illegible] contenant 4 chambres, hangar, [illegible] Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la date jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devra contenir les 5 0/0 honoraires d'avocats en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux parties intéressées. Les billets devront être subdivisés au gré des intéressés et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant O. Morel, notaire public.
26 juil—août 3, 25, 31

Ilet de terre sur la rue Bienville, et un demi ilet sur le Hagan Avenue et la rue Palmyre. — Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte et aux risques du premier acquéreur Samuel Powers, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui fut faite le 23 mars 1867, savoir :

1o.—Douze terrains dans l'îlet No 121 borné par la rue Hagan, les rues Clark, Gasquet et Palmyre, désignés par les Nos 1 à 7 et 22 à 26 inclusivement.

2o —Vingt-quatre terrains formant l'îlet No 125, borné par les rues Bienville, Conti, Hagan Avenue et Clark.

Conditions.—Un quart comptant, le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement

Les 5 p. 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour obliger le paiement des dits billets.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de cette année

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant A. Ducatel, notaire public.
13 juillet—23 —3 août

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS.

No 28,905—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 24 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 de juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—

1o —Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné par le No 13, mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces à la rue Palmyre. Les améliorations consistant en une maison basse en bois, toit en ardoises.—Un bon endroit pour les affaires ou pour résidence.

2o—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 17 et 18, mesurant chacun 30 pieds 4 lignes de face à la rue Palmyre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 108 pieds. Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Galvez et Palmyre, avec baquette en briques sur les deux terrains.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.—Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, N. P. 31 juillet—août 10,18 24

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.
12mai—3m.

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET, No 58,

Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, L. H. LEGAY, HUGH MACDONALD.
Juin—6mois.